



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA MRC DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

1. *Que lors de la séance tenue le 10 février dernier, le conseil de la municipalité a adopté le projet de « règlement numéro 2026-02 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ».*
2. *Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 mars 2026, à 18h30, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.*
3. *Que ledit projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.*
4. *Que le règlement concerne le territoire de toute la municipalité.*
5. *Que le projet de règlement peut être consulté par toute personne intéressée aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 531 rue de l'Église Sud, à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska.*

Donné à Sainte-Hélène-de-Kamouraska, ce 19^e jour du mois de février 2026.



Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier